

Projet Educatif Territorial de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais

2017- 2020

Présentation du Territoire

La situation géographique

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I), installée à Noyon, commune du département de l'Oise, chef-lieu de canton en région Hauts-de-France.

Noyon se situe à 25 km au nord de Compiègne et à 62 km au sud-est d'Amiens.

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais exerce les missions que les communes ont choisi de lui transférer. Elle permet de mutualiser des moyens humains, financiers et techniques autour de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace. L'objectif étant d'avoir une vision globale et cohérente de l'ensemble du territoire afin d'en améliorer l'attractivité. L'intercommunalité, qui ne concernait que quelques domaines au départ, a largement étendu ses missions.



Communauté de Communes du Pays Noyonnais

Campus Economique Inovia
1435 Boulevard Cambronne

Bâtiment 9

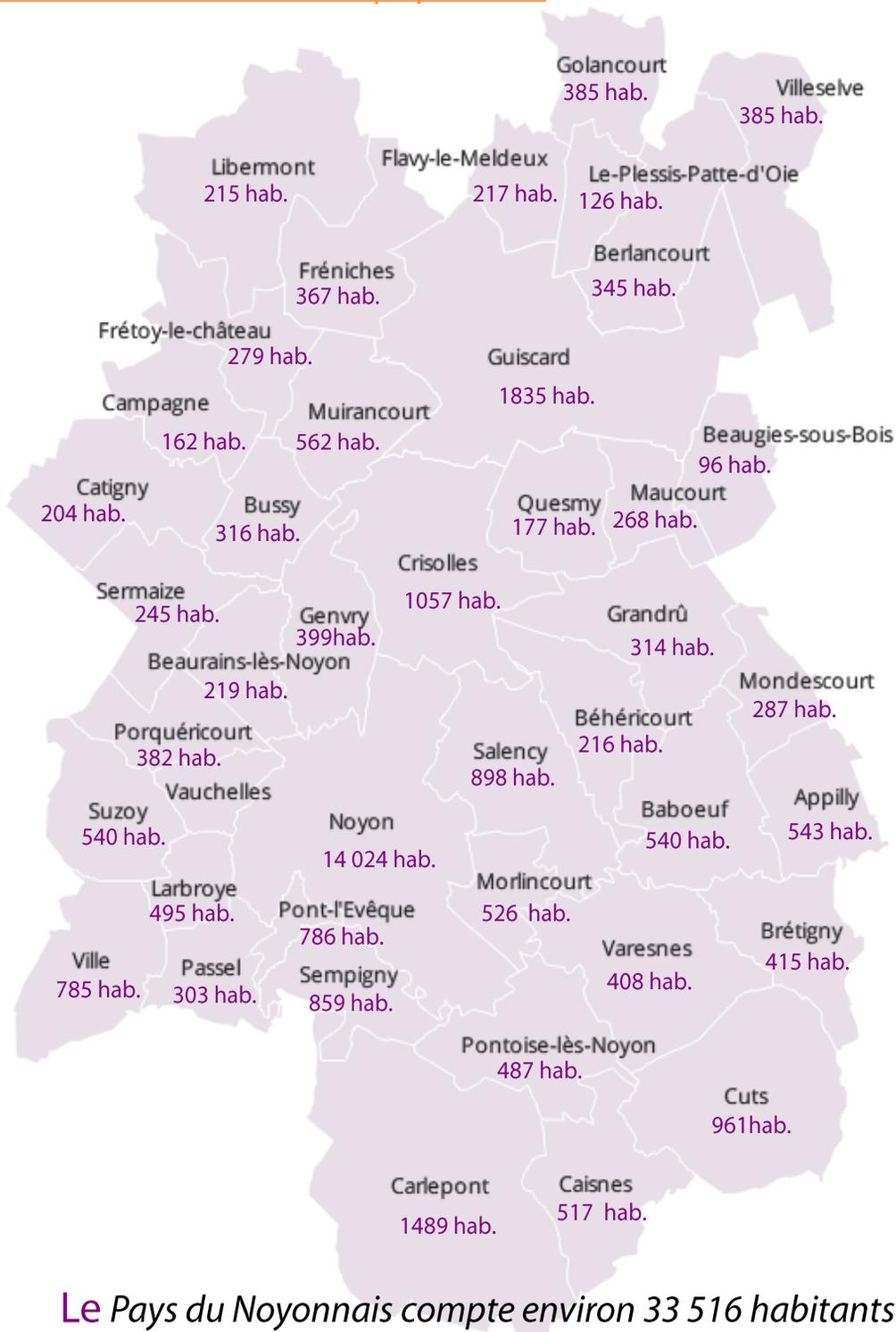
60 400 NOYON

Tél : 03 44 09 60 40

Fax : 03 44 09 60 41

courrier@paysnoyonnais.fr

Nos 42 communes et leur population



Le Pays du Noyonnais compte environ 33 516 habitants

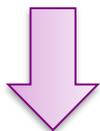
INTRODUCTION

La Communauté de Communes détient la compétence en matière d'accueil de l'enfance et de la petite enfance depuis la délibération du 1er octobre 1996.

Depuis 1997, la Communauté de Communes a développé progressivement, en partenariat avec les communes et leur regroupement pédagogique, un service public d'accueil périscolaire et de restauration.

Le service enfance s'organise en fonction des besoins et des communes, le matin, le midi et le soir. Désormais, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais gère :

- 19 sites de restaurations scolaires
- 20 sites d'accueils périscolaires
 - 34 sites NAP.



3489 enfants scolarisés sur la CCPN



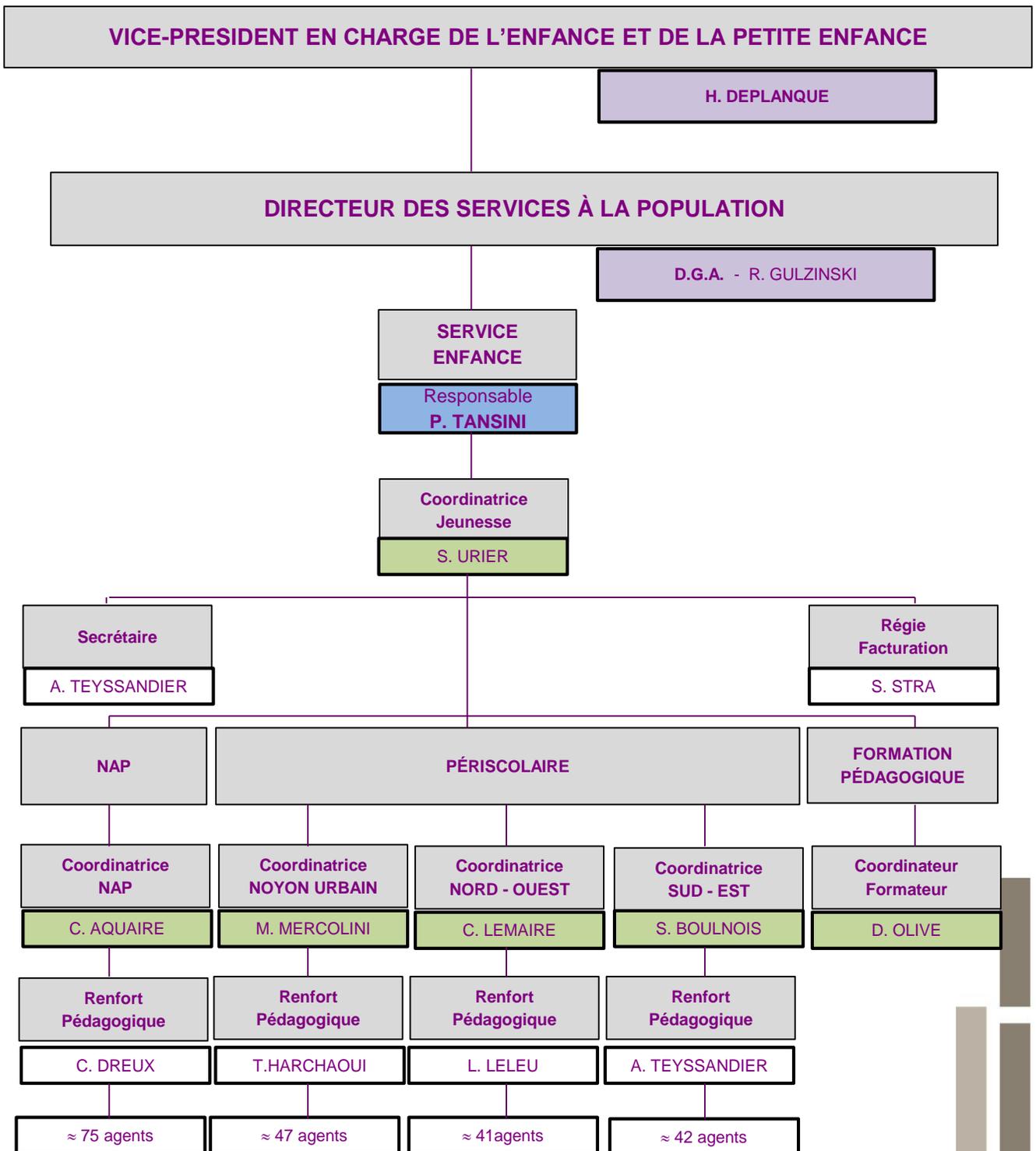
2144 enfants fréquentent nos dispositifs soit 61 %.

(40 % sont de la ville centre, 60 % sont des communes rurales)

**75,2 % fréquentent la restauration,
47,3 % fréquentent le périscolaire,
76 % fréquentent les NAP.**

Présentation du service Enfance

Organigramme du Service Enfance



Le Périscolaire

Le service Enfance de la Communauté de Communes du pays Noyonnais regroupe 42 communes divisées en 3 secteurs, concernées par le périscolaire et les NAP.

Toute la partie administration (gestion des dossiers familles, inscriptions, facturations, commandes de repas, plannings, statistiques, gestion du personnel) est gérée au sein des bureaux administratifs du Pays Noyonnais.

Secteur Sud-Est	<ul style="list-style-type: none">• Appilly, Brétigny, Mondescourt• Baboeuf, Béhéricourt, Grandrû• Carlepont• Cuts, Caisnes• Morlincourt, Varesnes, Pontoise Les Noyon• Sempigny, Pont L'Evêque• Salency
Secteur Nord-Ouest	<ul style="list-style-type: none">• Crisolles• Genvry, Beaurains Les Noyon, Bussy• Golancourt, Berlancourt, Villeselve, Le Plessis Patte D'Oie• Guiscard, Beaugies Sous Bois, Maucourt, Quesmy• Muirancourt, Frétoy Le Château, Fréniches, Flavy Le Meldeux, Libermont• Porquéricourt, Vauchelles, Larbroye• Suzoy, Ville, Passel• Catigny, Sermaize
Noyon Urbain	<ul style="list-style-type: none">• Centre-Ville: Weissenburger, Paul Bert, Alphonse Daudet• Mont Saint Siméon: Fournier, Pergaud, Pinchon• Beauséjour: Saint Exupéry, Prévert• Saint Blaise / Orroire: Brioy, Perrault• Saint Barthélémy: Provost• Tarlefesse: Goélands, Kergomard

L'accueil du matin est échelonné, il permet un accueil individualisé ou l'animateur prendra soin d'établir un lien avec l'enfant mais également avec la famille. Le matin est un temps de transition entre l'univers familial et l'univers scolaire ou l'animateur proposera des activités calmes et ludiques en prenant en compte le rythme de chacun.

L'accueil du soir est un moment de relâchement dans la journée de l'enfant, les enfants partagent un goûter. Ils ont ensuite la possibilité de participer à des activités, des jeux ou des temps libres. Les départs sont échelonnés ainsi les animateurs pourront répondre aux questions des parents.

Les périscolaires sur nos accueils sont ouverts :

Toute l'année durant les périodes scolaires,

Le matin de 7 h 30 à 8 h 30 ou 9 h 00 selon les horaires des écoles

et le soir de la sortie des écoles jusqu'à 18 h 30.

A Noyon, les sites d'accueils périscolaires sont attenants aux écoles, dans les communes rurales, l'accueil périscolaire se fait dans les salles communales ou dans des locaux spécifiques souvent près ou en face des écoles.

Le transport des élèves est effectué par les cars de ramassages scolaires (société privée de transport, Conseil départemental) ou à l'aide du pédibus. Les enfants sont pris en charge par les agents d'animations du Pays Noyonnais avant ou après l'école.

L'accueil de la pause méridienne

L'accueil de la pause méridienne, s'appuie sur des valeurs éducatives pour défendre trois buts :

*La découverte des mets diversifiés et équilibrés.

*L'autonomie et la responsabilisation des enfants dans leur acte au quotidien dans la vie en collectivité.

*L'ouverture d'esprit et de soi vers les autres passent par des temps de socialisation, de respect du rythme biologique de l'enfant.

Ce temps doit être un moment « de pause » dans la journée scolaire d'un enfant. Il est composé de deux temps :

- Un temps de repas et un temps d'activité.

Les enfants sont pris en charges par les animateurs de la sortie d'école ou de la descente du bus jusqu'à la reprise de l'école ou du passage de bus.

A Noyon la restauration se fait dans des locaux spécifiques. Dans les communes rurales, la restauration se fait dans les salles communales ou dans des locaux spécifiques souvent attenants ou en face de l'école.

Les Nouvelles Activités Péricolaires

- Les Nap ont pour finalité de développer des activités sportives, socio éducatives, culturelles au sein des accueils, par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques. En effet, si tous les enfants n'ont pas les mêmes possibilités d'accéder à la culture pour différentes raisons, il reste essentiel d'offrir à tous les enfants une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches.
- Les NAP se déroulent sur les communes du Pays Noyonnais, elles ont lieu soient dans les écoles, les lieux d'accueils périscolaires, les salles des fêtes ou salles diverses mises à dispositions par les communes en fonction des ressources de chacune d'entre elle.
- Les jours et horaires des NAP varient en fonction des emplois du temps de chaque école. (cf. annexe)
- Sur le temps des Nap, des activités proposées sont ludiques et variées. (cf. annexe catalogue des intervenants)

Activités extra scolaires (ACM)

La ville de Noyon organise des accueils collectifs de mineurs. Les ACM de la ville de Noyon permettent à l'enfant d'aujourd'hui de devenir un homme plus libre et plus responsable dans une société la plus démocratique possible par :

l'épanouissement personnel de chaque enfant, l'apprentissage de la responsabilité individuelle, l'entraînement à la vie collective et démocratique. La ville de Noyon propose des ACM ouverts aux enfants âgés de 3 à 11 ans, durant les vacances scolaires.

Les petites vacances, les enfants sont accueillis sur les sites Mont Saint Siméon, les Pitchouns et Weissenburger. La période estivale, les enfants sont accueillis sur les sites Mont Saint Siméon, Weissenburger, Prévert et au centre culturel Yves Guyon.

Suite à la mutualisation de différents services entre la Ville de Noyon et la communauté de communes, il a été maintenu que la ville centre reste l'organisateur des accueils des mercredis après-midis, néanmoins la CCPN effectuera la télé-déclaration de ceux-ci auprès de la DDSCS.

Les mercredis après-midi, les enfants sont accueillis sur les sites Weissenburger et Jacques Prévert.

Les modalités d'inscriptions

Le service Enfance de la communauté de communes accueille les enfants de son territoire ou hors communauté des communes. Afin de bénéficier de ce service il y a un dossier d'inscription à remplir qui définira l'identité de l'enfant et de sa famille. Plusieurs documents sont demandés (assurance, vaccinations...). Le dossier devra être complet pour être validé, il est disponible au Service Enfance, sur internet, sur les sites d'accueils.

Les tarifs des accueils périscolaires et restauration sont calculés :

- par application d'un pourcentage sur les revenus de la famille figurant sur le dernier avis d'imposition,
- par la mise en place d'un plancher et d'un plafond de ressources,
- par la dégressivité de la participation des familles en fonction du nombre d'enfant à charge.

Les NAP sont gratuites.

Le service Enfance remet a chaque famille un règlement intérieur soumis au contrôle de l'égalité. (cf. annexe)

Caractéristiques du public accueilli

Nous accueillons sur nos différents dispositifs les enfants dès leur scolarisation à la maternelle jusqu'à leur dernière année à l'école élémentaire, soit des enfants de 2 ans et demi à 11 ans avec des besoins différents.

En effet les enfants entre 2 ans et demi et 5 ans sont au début de l'autonomie et du développement de l'adresse. Leur faculté d'attention et de concentration est très courte. Ils ont besoin d'un temps de repos.

Entre 6 ans et 8 ans, ils entrent dans une période d'identification aux parents du même sexe et prennent conscience de leur corps. Ils aiment expérimenter les nouvelles choses, les jeux d'imitation et c'est le début des jeux collectifs.

Entre 9 ans et 11 ans c'est le début de la socialisation et l'apparition de la compétition. Ils ont besoin de s'exprimer, notamment par la réalisation. C'est le début des grands jeux avec des règles et il y a moins de fatigue lors des activités sportives.

Les agents d'animation

Les animateurs devront veiller aux différentes caractéristiques de l'enfant. Ils veilleront à adapter leur vocabulaire et à créer des conditions d'accueils favorables aux apprentissages avec un environnement sécurisé, du matériel adéquat, un choix de jeux et d'activités cohérents aux possibilités physiques et physiologiques des enfants. Ils veilleront à la motivation de tous et à réguler les comportements déviants aux regards des règles de vie en collectivité.

Chaque année la CCPN, doit répondre à la réglementation DDCS en matière d'encadrement :

50% des animateurs doivent être diplômés BAFA ou d'un titre équivalent ;

20% maximum des animateurs peuvent être sans qualification ;

Entre 0% et 50% peuvent représenter des animateurs stagiaires.

De ce fait la CCPN envoie entre 10 et 15 agents en formation BAFA et BAFD par an en faisant appel à un organisme de formation. La CCPN prend en charge le coût de cette formation qui a généralement lieu durant les vacances scolaires et rémunère l'agent sur la base de son contrat horaire.

BAFA (30 mois maxi)

- 8 jours de formation générale;
- 14 jours de stage pratique;
- 6 jours de formation d'approfondissement

• **Entre 400€ et 500€
la formation théorique**

(varie selon l'organisme et internat ou externat)

BAFD (4 ans maxi)

- 9 jours de formation générale;
- 14 jours de stage pratique;
- 6 jours de formation de perfectionnement;
- 14 jours de stage pratique
- Rédaction d'un bilan de formation
- Passage devant un jury régional

• **Entre 350€ et 600€
la formation théorique**

(varie selon l'organisme et internat ou externat)

**La formation coûte environ
10 000€ par an à la CCPN
(avec aide de la CAF de
4600€)**

Depuis la fin d'année 2016, des formations internes sont proposées aux agents dans l'objectif de professionnaliser le personnel.

Différents thèmes sont abordés avec le formateur. (la sécurité, la mise en place de jeu, élaboration d'une fiche d'activité, gérer les conflits...)

(formations programmées du lundi au vendredi, sur Inovia ou sur sites).

Composition du comité de pilotage :

- Préfet de l'Oise et/ou son représentant ;
- Président de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais ;
- Vice-Président en charge de l'Enfance et la Petite Enfance ;
- Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise et/ou son représentant ;
- Inspectrice d'Académie des services de l'Education Nationale de l'Oise et/ou son représentant ;
- Membres de la Commission des services à la population , Vice-Président de la CCPN et Présidents des SIRS ;
- Responsable de service à la Mutualité Sociale Agricole et/ou son représentant ;
- Conseiller d'Education Populaire et de la Jeunesse de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise ;
- Directeur Général Adjoint des Services, Directeur des Services à la population ;
- Président des parents d'élèves de la PEEP et/ou son représentant ;
- Président des parents d'élèves de la FCPE et/ou son représentant ;
- Directrice du Centre Social Rural de Guiscard ;
- Responsable du Service Enfance du Pays Noyonnais ;
- Coordinateurs du Service Enfance du Pays Noyonnais.

Le dernier Comité de Pilotage a eu lieu le 4 juillet 2016.

Composition des comités techniques:

- Hervé Deplanque, Vice-Président en charge de l'Enfance
- Richard Gulzinski, Directeur Général Adjoint des Services et des Services à la Population;
- Patricia Tansini, Responsable de Service Enfance;
- Céline Aquaire, Coordinatrice des Nouvelles Activités Périscolaires;
- David Olive, Coordinateur et Formateur pédagogique du Service Enfance;
- Sandra Urier, Coordinatrice Jeunesse du Service Enfance.

Le Comité de Technique du Secteur Noyon Urbain:

- Evelyne Martin, Adjointe déléguée à l'Education et à la Jeunesse et Membres de la Commission des services à la population
- Caroline Xavier, Responsable des Affaires scolaires;
- Maité Mercolini, Coordinatrice Noyon Urbain du périscolaire et restauration scolaire;
- Jonathan Carré, Coordinateur des Accueils de Loisirs de Noyon;
- Directeurs des écoles primaires et maternelles de Noyon;
- Président des parents d'élèves de la PEEP;
- Corentin SOLEILHAVOUP, Président des parents d'élèves de la FCPE



Le Comité de Technique du Secteur Nord Ouest:

- Céline Lemaire, Coordinatrice Nord-Ouest secteur périscolaire et restauration scolaire;
- Les Présidents de SIRS des communes de Crisolles, Genvry/Beaurains-les-Noyon/Bussy, Golancourt/Berlancourt/Villeselve, Catigny/Sermaize, Flavy-le Meldeux/Fréniches/Frétoy-le-château/Libermont/Muirancourt, Guiscard/Quesmy/Maucourt, Larbroye/Porquéricourt/Vauchelles, Suzoy/Ville/Passel
- Directeurs des écoles primaires et maternelles

Le Comité Technique du Secteur Sud-Est:

- Susie Boulnois, Coordinatrice Sud-Est secteur périscolaire et restauration scolaire;
- Les Présidents de SIRS des communes de Appilly/Brétigny/Mondescourt, Baboeuf/Béhéricourt/Grandru, Caisnes/Cuts, Morlincourt/Pontoise-les-Noyon/Varesnes, Carlepont, Salency, Sempigny/Pont-l'évêque
- Directeurs des écoles primaires et maternelles

Le dernier Comité Technique a eu lieu le 26 avril 2017

Diagnostic :

ATOUTS DU TERRITOIRE

- ☑ **Une qualité de service et d'activités accessibles**, dans tous les quartiers de Noyon et pour toutes les communes de la Communauté de Communes du Pays noyonnais alors que la sociologie de la population est hétérogène et diversifiée.
- ☑ **Une politique culturelle et sportive forte avec une offre diversifiée** : Théâtre du Chevalet, médiathèque, Centre Culturel, conférences, expositions, spectacles, festivals, Musée du Noyonnais, Musée Jean Calvin, Centre Culturel Yves Guyon, Conservatoire de musique, Cinéma (programmation diversifiée, documentaires, retransmission d'opéras ou de spectacle), une programmation de spectacle en direction du jeune public, auditorium, les salles des fêtes des différentes communes, piscine, stade de rugby Jean Didier, Gymnase Jean Bouin, Gymnase du Cosec, Espace René Acolet, stades de football des communes, Gymnase des lycées, Gymnase du May, Gymnase de Guiscard, stade d'athlétisme du Pays Noyonnais.
- ☑ **Une politique de développement durable** : tri sélectif et composteurs. Animation auprès des enfants sur la restauration scolaire et donc directement liée avec l'éducation nationale et les enseignements ainsi que les animateurs périscolaires et les agents de restauration de certaines communes (Appilly, Cuts, Salency, Baboeuf, Golancourt, Muirancourt, Genvry).
- ☑ **Du personnel formé et qualifié** dans le domaine de l'animation (environ 150 agents pour le service Enfance).

CONTRAINTES DU TERRITOIRE

- ☑ **Un territoire très étendu, des déplacements difficiles**; Locaux inadaptés (obligation d'organiser les NAP au sein même des écoles des communes), manque de mobilier adaptés aux maternelles, complexité d'organisation lors de salles partagées.
- ☑ **Des équipements sportifs et culturels concentrés sur la ville centre.**
- ☑ **Difficulté d'harmonisation les sites** ; particulièrement sur le positionnement de notre personnel suite aux différents types d'organisation choisis par les conseils d'écoles et les mairies.

Le public : les écoles et enfants scolarisés

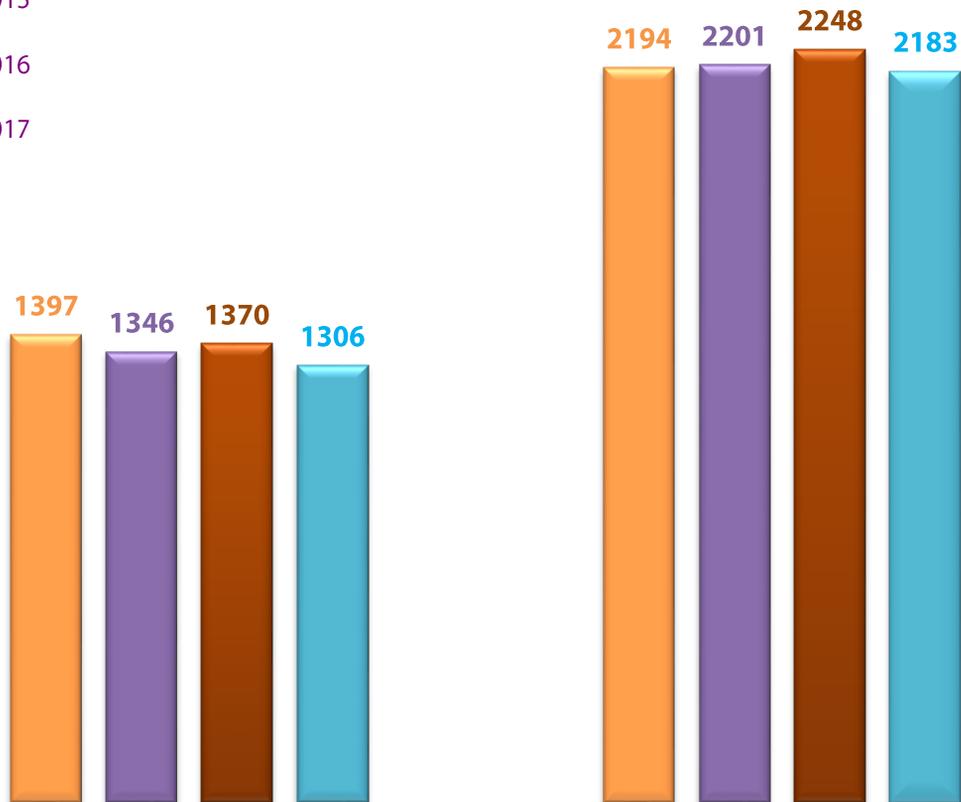
Ecole élémentaire Saint Exupéry	15 rue du Merle 60400 NOYON
Ecole maternelle Saint Exupéry	11 rue de l'Ecorcherie 60400 NOYON
Ecole maternelle Prévert	24 rue de Beauséjour 60400 NOYON
Ecole élémentaire Weissenburger	1 rue Le Féron 60400 NOYON
Ecole maternelle Daudet	55 rue de Paris 60400 NOYON
Ecole maternelle Kergomard Ecole élémentaire Les Goëlands	488 rue de la Goële 60400 NOYON
Ecole maternelle Provost	10 rue André Dumontois 60400 NOYON
Ecole élémentaire Provost	5 rue André Dumontois 60400 NOYON
Ecole maternelle Paul Bert	12 rue Paul Bert 60400 NOYON
Ecole maternelle Pinchon	128 Allée de la vigne aux Moines 60400 NOYON
Ecole maternelle Pergaud	182 boulevard du Mont Saint-Siméon 60400 NOYON
Ecole élémentaire Fournier	111 boulevard Mont Saint – Siméon 60400 NOYON
Ecole élémentaire Perrault	449 rue d'Orroire 60400 NOYON
Ecole maternelle Brioy	154 rue du Tour de Ville 60400 NOYON

Ecole maternelle	6 rue des Planquette 60640 MUIRANCOURT
Ecole élémentaire	60 rue de la Forêt 60640 LIBERMONT
Ecole élémentaire	1 rue Albin Cadet 60640 FRETOY LE CHÂTEAU
Ecole élémentaire	rue de l'Eglise 60640 FRENICHES
Ecole élémentaire	118 rue de l'Ecole 60640 FLAVY-LE-MELDEUX
Ecole élémentaire	rue de Montdidier 60400 SUZOY
Ecole élémentaire	Rue Saint Georges 60400 PASSEL
Ecole maternelle	Place Henri Potet 60400 VILLE
Ecole maternelle et élémentaire	460 rue Principale 60400 GENVRY
Ecole élémentaire	116 rue du buisson du guet 60400 BUSSY
Ecole élémentaire	15 rue de l'Eglise 60400 BEAURAINS-LES-NOYON
Ecole maternelle et élémentaire	1 place de la Mairie 60400 CRISOLLES
Ecole élémentaire	321 rue Paul Baudoin 60640 VILLESELVE
Ecole élémentaire	7 rue de Paris 60640 GOLANCOURT
Ecole maternelle	rue de l'Eglise 60640 BERLANCOURT
Ecole élémentaire	151 rue Ernest Langlet 60400 VAUCHELLES
Ecole élémentaire	51 rue de la Mairie 60400 LARBROYE
Ecole maternelle	rue de la Mairie 60400 PORQUERICOURT
Ecole maternelle et élémentaire	187 rue Marcel Poulin 60640 GUISCARD
Ecole élémentaire	22 rue du Canal du Nord 60640 CATIGNY
Ecole maternelle et élémentaire	2 rue de Noyon 60400 SERMAIZE

Ecole élémentaire	129 rue de la Mairie 60400 APPILLY
Ecole maternelle	7 rue de Picardie 60400 BRETIGNY
Ecole élémentaire	350 rue de l'Eglise 60400 MONDESCOURT
Ecole maternelle et élémentaire	rue Vieille 60400 BABOEUF
Ecole élémentaire	101 rue du Moutoir 60400 BEHERICOURT
Ecole élémentaire	31 rue Ernest Flury 60400 GRANDRU
Ecole maternelle et élémentaire	Rue de l'égalité 60170 CARLEPONT
Ecole maternelle et élémentaire	place du Maréchal Leclerc 60400 CUTS
Ecole élémentaire	place Miss Thompson 60400 CAISNES
Ecole maternelle	17 rue du Point du Jour 60400 VARESNES
Ecole élémentaire	27 rue de la Mairie 60400 MORLINCOURT
Ecole élémentaire	20 rue de Couarcy 60400 PONTOISE-LES-NOYON
Ecole maternelle et élémentaire	32 rue du Maréchal Leclerc 60400 PONT L'EVEQUE
Ecole élémentaire	48 Bis Grande rue 60400 SEMPIGNY
Ecole maternelle et élémentaire	rue des Ecoles 60400 SALENCY

Nombre d'enfants scolarisés

- 2013-2014
- 2014-2015
- 2015-2016
- 2016-2017



Les Objectifs

- ❖ Participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant ;
- ❖ Contribuer à lutter contre les inégalités en permettant aux enfants les plus éloignés des activités sportives, culturelles ou artistiques, d'y accéder plus facilement ;
- ❖ Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement ;
- ❖ Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux ;
- ❖ Privilégier le bien être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute et mettent l'enfant en confiance et le valorisent.

Les 5 parcours du PEDT :

- ✓ Bien dans mon corps : activités sportives, théâtre, danse, expression corporelle...
- ✓ Graine d'artiste : musique, arts plastiques, dessin, chant, lecture...
- ✓ J'explore mon environnement : découverte de la ville, de l'Europe, du Monde, jardins et développement durable, soins aux animaux, solidarité internationale, inter génération...
- ✓ Les sens en éveil : goût, odorat, alimentation, nutrition, musique, poterie, pâte à modeler, jardin des sens, jeux autour des cinq sens...
- ✓ Je me détends en jouant : jeux de société, lecture, écoute musicale...

Les Perspectives

La réglementation DDCS exige un BAFD par site d'accueil pour qu'il soit déclaré en accueil de loisirs, donc la nécessité d'optimiser le personnel qualifié afin de pouvoir déclarer l'ensemble des sites, la CCPN doit réfléchir à une territorialisation de l'organisation des NAP.

Depuis septembre 2016, 8 accueils Nap ont été territorialisés en trois accueils de loisirs Nap. Cela permet de déclarer les 3 communes en un seul et unique accueil avec un BAFD.

Sites concernés :

Les sites d'accueil de Beaurains – les – noyons, Bussy et Genvry ont été regroupés sur Genvry dès septembre 2016 ;

Les sites de Larbroye, Porquéricourt et Vauchelles ont été regroupés sur Vauchelles en novembre 2016 ;

Les site de Caisnes et Cuts ont été regroupés sur Cuts en avril 2017.

La CCPN, en tant qu'organisatrice, sera amenée pour la rentrée 2017-2018 à réfléchir à de nouvelles possibilités de territorialisation pour les accueils NAP en lien avec les maires des communes concernées et les présidents des SIRS.

Les partenaires

La DDCS: lien direct concernant la déclaration de nos accueils, la réglementation;

La CAF: partenaire d'objectif et de financement (CEJ, PSO);

L'IEJ: L'inspecteur, les directeurs d'école, les professeurs des écoles;

Les affaires scolaires de la ville de Noyon;

Le coordinateur des accueils collectifs de mineurs de Noyon;

Les Maires et Présidents de SIRS des communes du territoire;

Les intervenants extérieurs (cf. annexe, catalogue des intervenants);

Les Centres Sociaux;

Les différents services de la CCPN;

Les familles.

Le déroulement

Les horaires du périscolaire et de la restauration scolaires sont variables en fonction des communes du territoire (cf. ci-dessous.)

Les jours et horaires des nap sont variables en fonction des plannings de chaque commune (cf. annexe des communes.)

LIEUX D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE RESTAURATION

Ecoles / Regroupements Scolaires	MATIN	MIDI	SOIR
	Sites d'accueil De 7h30 à l'ouverture des grilles de l'école	Sites de restauration de la fin de classe à la reprise de classe et/ou de NAP	Sites d'accueil De la fin de classe ou NAP jusqu'à 18h30
Regroupement Appilly, Brétigny, Mondescourt	Appilly	Appilly	Appilly
Regroupement Baboeuf, Béhéricourt, Grandrû	Baboeuf	Baboeuf	Baboeuf
Commune de Crisolles	Crisolles	Crisolles	Crisolles
Regroupement Genvry, Beaurains les Noyon, Bussy	Genvry	Genvry	Genvry
Regroupement Carlepont, Nampcel	Carlepont	Carlepont	Carlepont
Regroupement Cuts, Caisnes	Caisnes	Cuts	Caisnes
Regroupement Golancourt, Berlancourt, Villeselve, le Plessis Patte d'Oie	Golancourt	Golancourt	Golancourt
Regroupement Guiscard, Beaugies sous Bois, Maucourt, Quesmy	Guiscard	Guiscard	Guiscard
Regroupement Morlincourt, Pontoise les noyon, Varesnes	Morlincourt	Morlincourt	Morlincourt
Regroupement Muirancourt, Frétoy le Château, Fréniches, Flavy le Meldeux, Libermont	Muirancourt	Muirancourt	Muirancourt
Regroupement Porquéricourt, Vauchelles, Larbroye	Vauchelles	Vauchelles	Vauchelles
Commune de Salency	Salency	Salency	Salency
Regroupement Sempigny, Pont-l'évêque	Pont-l'Évêque	Sempigny	Pont-l'Évêque
Regroupement Suzoy, Ville, Passel	Suzoy	Suzoy	Suzoy
Noyon - St Exupéry primaire	Préfa St Exupéry Elémentaire	Rue de Chauny	Préfa St Exupéry Elémentaire
Noyon - Prévert maternelle			
Noyon - St Exupéry maternelle			
Noyon - Weissenburger primaire	Ecole Weissenburger	Ecole Weissenburger	Ecole Weissenburger
Noyon - A. Daudet maternelle			
Noyon - Paul Bert maternelle			
Noyon - Ch. Perrault primaire	Ecole Brioy	Maison quartier Saint Blaise	Ecole Brioy
Noyon - Brioy maternelle			
Noyon - Fournier primaire	Ecole Fournier	Rue de Chauny	Ecole Fournier
Noyon - Pinchon maternelle			
Noyon - Pergaud maternelle			
Noyon - M. Provost primaire	Ecole Provost Primaire	Restauration et Accueil des Goélands	Ecole Provost Primaire
Noyon - M. Provost maternelle			
Noyon - Les Goelands primaire	Accueil les Goélands		Accueil les Goélands
Noyon - Kergomard maternelle			

L'évaluation

Une évaluation qualitative et quantitative est prévue chaque année, avec un suivi régulier. (Cf. annexe)

Objectifs	Ce que l'on veut évaluer	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Cohérence et participation des acteurs dans l'écriture du PEDT	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte de l'ensemble des acteurs dans l'écriture du PEDT 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du comité de pilotage et comité technique 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation effective de tous les acteurs du PEDT • Satisfaction des acteurs éducatifs sur l'organisation de la mise en place
Continuité et cohérence entre les temps éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> • L'adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration continue • Les transitions préparées et vécues conjointement 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pistes de territorialisation • Nombre de sites déclarés en accueils / garderies 	<ul style="list-style-type: none"> • Articulation de l'offre avec le projet d'école • Pertinence des nouveaux rythmes • Organisation des changements d'espaces
Coopération et échange entre les différents acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de la communication avec les parents et échanges avec les maires des communes • L'implication des parents • Renforcement du partenariat et échanges avec les instituteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parents présents au réunion du comité technique • Nombre d'instituteurs présents au réunion du comité technique 	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des parents sur les actions mises en place • Communication auprès des familles et des maires • Satisfaction des parents sur la continuité éducative • Satisfaction des acteurs sur l'implication des parents
Les activités périscolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Des activités qui s'inscrivent dans un projet éducatif global • Prise en compte du bien-être de l'enfant • Conformité à la réglementation et aux intentions affichées par la CCPN • Qualité des services 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants inscrits aux NAP • Taux d'encadrement • Fréquence régulière 	<ul style="list-style-type: none"> • Les locaux et règles de vie • Articulation avec les autres temps scolaires • Respect du rythme de l'enfant • Accessibilité pour les familles (tarifs, modalité d'inscription) • Choix de l'enfant et inscription par les parents

Conclusion

La réforme des rythmes scolaires introduit par le décret Peillon, le 24 janvier 2013, puis complété par le décret Hamon en mai 2014 a été appliqué par la Communauté de Communes du Pays Noyonnais en septembre 2014 à titre expérimental malgré les difficultés liées à l'harmonisation du dispositif sur les 42 communes (coût, horaires, personnel, transport...).

La CCPN organise les NAP sous forme d'accueils de loisirs à 100%. Cependant, par manque de diplômés BAFD, certains de nos accueils sont enregistrés comme « garderies » mais nous maintenons une qualité d'encadrement identique aux accueils (1/14 et 1/18) malgré la perte de subventions.

Nous conservons donc ce taux d'encadrement et cette gratuité des Nap, suite à la décision des élus communautaires et à la demande des membres du comité de pilotage et comités techniques.

La CCPN organise les accueils périscolaires du matin et du soir, malgré un nombre disparate d'enfants inscrits sur ces accueils, ceux-ci sont maintenus pour la rentrée 2017-2018 quel que soit le nombre d'enfants accueillis.

La nouvelle tarification appliquée depuis Septembre 2016 a permis de réduire sensiblement le déficit lié aux repas commandés et repas servis.
(transition entre le forfait et le réel) avec l'application du barème CAF.

A ce jour, La CCPN maintient le dispositif des rythmes scolaires en application de la délibération du 26 juin 2014 considérant que les communes du territoire ont décidé unanimement de confier, à la CCPN, l'organisation des nouvelles activités périscolaires en leur lieu et place et considérant qu'il convient de valider le PEDT de la CCPN par chacune des communes du territoire.

La CCPN reste dans l'attente de nouveaux décrets modifiant ou non la réforme des rythmes scolaires, avec l'éventualité d'une modification et/ou réajustement de sa compétence sur les NAP.

